

**PJ 7 : délibération n°5/06/10-CLE relative à la structure  
porteuse de la CLE**



## Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°5/06/10-CLE : Structure porteuse

---

Commission réunie le 23 juin 2010 à 17h30, dans les locaux de Lille Métropole Communauté urbaine

Convocation expédiée le : 14 juin 2010 faisant suite à la réunion initiale du 14 juin 2010 reportée  
faute de quorum des 2/3

---

**Président : M. Grimonprez**

**Secrétaire de séance : M. Busy**

### Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : MM. Bouchez (disposant du pouvoir de M. Debuissou), Bureau, Cacheux, Grimonprez, Ruant et Staszewski

- 6 présents + 1 mandat

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : Mme Van Moerbeke-Trublin et Mme Villers

- 2 présents

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : Mme Aubert (Agence de l'Eau Artois-Picardie), MM. Tonnoir (DREAL, ex-DIREN) et Martin (DDTM 59, ex-DDAF 59)

- 3 présents

**Soit : 11 votants + 1 pouvoir**

---

**EXPOSE :** L'objectif du SAGE est de mettre en place une gestion équilibrée de la ressource en eau de manière à satisfaire et concilier les différents usages de l'eau.

La Commission Locale de l'Eau n'est pas dotée de la personnalité juridique et n'a pas vocation à mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de son application.

C'est pourquoi, elle doit s'adjoindre les services d'une structure qui aura vocation à lui fournir des compétences techniques et juridiques ainsi que les moyens financiers et logistiques indispensables à l'élaboration du SAGE.

Ainsi, cette structure est chargée de l'animation et de l'élaboration du SAGE. Elle prendra en charge en particulier :

- le secrétariat administratif et technique pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- de mener à bien les études requises pour l'élaboration du SAGE Marque-Deûle ;
- de réaliser, sur recommandations de la CLE, les études générales ou spécifiques nécessaires à la bonne qualité des eaux et à la mise en valeur des milieux aquatiques définies par le SDAGE Artois-Picardie ;

- de concevoir et perpétuer le dispositif d'animation et de suivi du SAGE ;
- de mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- de coordonner l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux en accord avec les maîtres d'ouvrages compétents pour réaliser les objectifs du SAGE.

LMCU, qui est représentée au sein de la CLE, manifeste pour le bassin versant de la Marque et de la Deûle un grand intérêt, notamment par son investissement au sein de l'Aire de coopération métropolitaine dans le domaine de l'eau (création du Système d'Information et de Gestion des Eaux Souterraines : SIGES).

Par ailleurs, les coopérations qu'elles mènent avec d'autres acteurs majeurs du bassin versant (Communaupole de Lens-Lièvin, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, Noréade et l'Union de syndicats d'assainissement du Nord) la désignent pour accepter ce rôle de structure support. Ces partenaires concourent également financièrement et techniquement à la réalisation de ces missions, conformément à la convention qui sera adoptée après validation de cette désignation par la Commission Locale de l'Eau.

Il est ainsi proposé à la Commission Locale de l'Eau :

- de reconnaître Lille Métropole Communauté urbaine comme sa structure porteuse conformément aux dispositions de l'article L 212-4 du Code de l'Environnement et en application du protocole d'accord;
- de fixer le siège de la CLE, conformément aux règles de fonctionnement, au siège de Lille Métropole Communauté urbaine : 1 rue du Ballon BP 749, 59034 Lille CEDEX

L'ensemble des membres de la CLE participent au vote.

#### **Décision de la Commission Locale de l'Eau :**

**11 voix POUR, 1 PERSONNE NE PREND PAS PART AU VOTE.**

- ▶ **Lille Métropole Communauté urbaine est désignée structure porteuse de la CLE et du SAGE Marque-Deûle ;**
- ▶ **Le siège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle est fixé au siège de Lille Métropole Communauté urbaine : 1 rue du Ballon BP 749, 59034 Lille CEDEX**



**Francis GRIMONPREZ**

Président de la Commission Locale de l'Eau du  
SAGE Marque-Deûle